

Province de Liège
BULLETIN PROVINCIAL

Périodique

Sommaire

	<i>Pages</i>
<u>N° 39 PERSONNEL COMMUNAL</u> <i>Arrêté du Collège provincial du 8 novembre 2012</i>	47
<u>N° 40 PERSONNEL COMMUNAL</u> <i>Arrêté du Collège provincial du 22 novembre 2012</i>	47
<u>N° 41 PERSONNEL COMMUNAL</u> <i>Arrêté du Collège provincial du 6 décembre 2012</i>	47
<u>N° 42 PERSONNEL COMMUNAL</u> <i>Arrêtés du Collège provincial du 13 décembre 2012</i>	47
<u>N° 43 RESERVES NATURELLES</u> <i>Arrêté du Collège provincial du 7 février 2013</i>	49
<u>N° 44 SERVICES PROVINCIAUX – FINANCES</u> <i>Octroi de la garantie de la Province de Liège pour les emprunts transférés à l'Intercommunale de soins spécialisés de Liège, en abrégé ISoSL, souscrits en vue d'investissement liés à l'activité développée sur le site du Centre Hospitalier à l'Accueil à Lierneux avant le 31 décembre 2012. Résolution du Conseil provincial du 20 décembre 2012</i>	50
<u>N° 45 SERVICES PROVINCIAUX – CULTURE</u> <i>Modification apportée ru règlement du fonctionnement du Studio De la Médiathèque du Service Culture de la Province de Liège. Résolution du Conseil provincial du 28 février 2013</i>	59

N° 39 PERSONNEL COMMUNAL

Arrêté du Collège provincial du 8 novembre 2012 relatif au personnel communal

En séance du 8 novembre 2012, le Collège provincial a approuvé la délibération communale ci-après :

SAINT-NICOLAS

La délibération du 25 juin 2012, parvenue le 11 octobre 2012, par laquelle le Conseil communal décide de modifier le cadre et d'adapter les statuts du personnel.

N° 40 PERSONNEL COMMUNAL

Arrêté du Collège provincial du 22 novembre 2012 relatif au personnel communal

En séance du 22 novembre 2012, le Collège provincial a approuvé la délibération communale ci-après :

ESNEUX

Les délibérations du 26 septembre 2012, parvenues le 11 du mois suivant dont le délai imparti pour statuer a été prorogé au 26 novembre 2012, par lesquelles le Conseil communal :
modifie le règlement de congés et le règlement de travail en ce qui concerne le contrôle médical ;
arrête un règlement relatif à une prime pour travaux dangereux, insalubres ou incommodes.

N°41 PERSONNEL COMMUNAL

Arrêté du Collège provincial du 6 décembre 2012 relatif au personnel communal

En séance du 6 décembre 2012 le Collège provincial a approuvé la délibération communale ci-après :

DISON

La délibération du 15 novembre 2012, parvenue le 20 du même mois, par laquelle le Conseil communal décide de modifier le statut pécuniaire des grades légaux en fonction de la nouvelle classification de la commune et ce à dater du 3 décembre 2012.

N°42 PERSONNEL COMMUNAL

Arrêtés du Collège provincial du 13 décembre 2012 relatifs au personnel communal

En séance du 13 décembre 2012 le Collège provincial a approuvé les délibérations communales ci-après :

GEER

La délibération du 14 novembre 2012, parvenue le 30 du même mois et par laquelle le Conseil communal décide de modifier le statut pécuniaire des grades légaux quant à l'amplitude de l'échelle et en fonction de la nouvelle classification de la commune.

THEUX

La délibération du 5 novembre 2012, parvenue le 22 du même mois, par laquelle le Conseil Communal modifie le statut administratif du personnel communal – annexe 1 – « conditions particulières » et décide :

d'abroger et de remplacer les conditions de recrutement et d'évolution de carrière pour les grades d'attachés spécifiques (A1sp et A2sp) ;

d'ajouter les conditions de recrutement et d'évolution de carrière pour le personnel spécifique de niveau B.

N° 43 RESERVES NATURELLES***Arrêté du Collège provincial du 7 février 2013 relatif aux réserves naturelles***

*En séance du 7 février 2013, le Collège provincial, a émis un avis favorable sur la demande d'agrément de la réserve naturelle domaniale "du Ru des Fagnes " sur le territoire des communes de **MALMEDY** et de **WAIMES**, pour autant que la circulation publique reste assurée sur les chemins de petite vicinalité bordant et/ou traversant les terrains concernés et confirmant la nécessité d'éliminer les deux espèces exotiques envahissantes : la Balsamine de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera*) et la Berce du Caucase (*Heracleum mantagazzianum*).*

N° 44 SERVICES PROVINCIAUX - FINANCES

Octroi de la garantie de la Province de Liège pour les emprunts transférés à l'Intercommunale de soins spécialisés de Liège, en abrégé ISoSL, souscrits en vue d'investissements liés à l'activité développée sur le site du Centre Hospitalier spécialisé l'Accueil à Lierneux avant le 31 décembre 2012.

Résolutions du Conseil provincial du 20 décembre 2012

RESOLUTION N°1

Le Conseil provincial de Liège,

Vu sa résolution du 5 juillet 2012 (document 11-12/202), par laquelle il a marqué son accord sur la convention établie entre la Province de Liège et l'Intercommunale de soins spécialisés de Liège, en abrégé ISoSL, portant sur la reprise du personnel, du patrimoine et de la gestion du Centre Hospitalier Spécialisé l'Accueil à Lierneux par l'Intercommunale ISoSL, et sur l'acquisition par la Province de la qualité de membre de cette l'Intercommunale;

Vu l'arrêté du 5 septembre 2012 du ministre de la Ville et des pouvoirs locaux de la région wallonne approuvant cette résolution ;

Attendu que cette convention a été signée par les parties en date du 6 juillet 2012 ;

*Attendu que la Province de Liège a souscrit avant le 31 décembre 2012 auprès de **Belfius Banque SA**, les emprunts pour financer des investissements divers sur le site du Centre Hospitalier Spécialisé l'Accueil à Lierneux, dont la date d'échéance est postérieure au 1^{er} janvier 2013, repris ci-après :*

LISTE DES PRETS BELFIUS A TRANSFERER A L'ISoSL

N°	Centre fin.	OBJET	Montant initial du prêt	SRDU AU 31/12/2012	Année d'échéance finale
3988	45100	Aménagement économat - Lot 24 : ascenseur hydraulique - part provinciale (Budget 1992).	18.448,98	1.378,93	2013
4057	45100	Aménagement économat - Lot 7 A : équipement; Lot 7B : production de vapeur (Budget 1992).	239.514,72	17.698,90	2013
4078	45100	Remplacement d'une chaudière + canalisations (Budget 1992).	61.626,33	4.541,34	2013
4203	45100	Aménagement économat - Lot 23 : chambres froides - part provinciale. (Budget 1986CR93).	20.228,11	2.914,29	2014
4218	45100	Aménagement économat - Lot 25 : extension de la buanderie (Budget 1993).	122.632,93	17.461,17	2014
4225	45100	Aménagement économat - Lot 14-3A : accès aux offices, G.O. et para.; 14-3B - garde-corps et auvents (Budget 1993).	24.987,67	3.524,13	2014
4229	45100	Aménagement économat - Lot 10 : production eau chaude (Budget 1993).	60.114,18	8.433,89	2014
4305	45100	Réfection d'une cheminée, de la toiture de la Direction et révision des installations électriques (Budget 1993)	94.893,64	19.279,87	2015
4309	45100	Aménagement économat - Lot 14.2 : monte-charge (Budget 1994)	9.296,01	1.889,14	2015
4311	45100	Aménagement économat - Lot 11 : ventilation de la cuisine (Budget 1994)	56.594,09	11.501,15	2015
4313	45100	Aménagement économat - Lot 9.1. : installations électriques appareils culinaires; Lot 9.2. : matériel culinaire (Budget 1994)	302.008,68	61.374,67	2015

4346	45100	Aménagement économat - Lot 19 : central téléphonique (Budget 1994)	65.220,79	13.574,15	2015
4410	45100	Aménagement économat - Lot 25 : extension de la buanderie - complément prêt 4218 (Budget 1994)	13.138,36	2.742,09	2015
4452	45100	Réfection des toitures du pavillon "Les Doyards" - D'HEUR (Budget 1994)	59.320,92	16.476,94	2016
4455	45100	Travaux de prévention incendie - portes et cloisons coupe-feu - VOLANTI (Budget 1994)	46.827,09	13.073,43	2016
4456	45100	Installation de centraux de détection incendie - BALTEAU (Budget 1994)	111.477,72	33.022,76	2016
4505	45100	Travaux de prévention incendie - portes et cloisons coupe-feu - complément prêt 4455 - VOLANTI (Budget 1994)	3.792,77	1.018,89	2016
4537	45100	Aménagement de l'Economat - lot 22 : accès pour camions - LEGROS (Budget 1995)	67.774,09	19.313,51	2016
4548	45100	Réfection de la toiture de la maison de la Direction - D'HEUR (Budget 1995)	26.722,92	7.470,96	2016
4551	45100	Aménagement de dortoirs au Pavillon "Les Alloux" - PALM (Budget 1994)	22.037,73	6.167,76	2016
4567	45100	Aménagement de l'Economat - lot 14.4 : aménagement des offices - PALM (Budget 1995)	54.338,26	15.326,75	2016
4574	45100	Réfection de la toiture de la maison de la Direction - complément prêt 4548 - D'HEUR (Budget 1995)	11.923,68	3.237,92	2016
4581	45100	Réfection des toitures du pavillon "Les Doyards" - complément prêt 4452 - D'HEUR (Budget 1995)	22.037,73	6.222,36	2016
4588	45100	Aménagement de chambrettes au pavillon "Les Sapins" - HECK (Budget 1994)	186.093,67	52.494,62	2016
4593	45100	Installation d'un nouveau système de traitement des eaux - HENCKENS (Budget 1994)	53.545,00	15.104,36	2016
4594	45100	Remise en état de la station d'épuration - ELOY (Budget 1994)	135.052,39	38.096,52	2016
4625	45100	Modification des installations de distribution de vapeur basse pression à l'Economat - DELBRASSINE (Budget 1995)	10.733,79	2.901,91	2016
4628	45100	Réalisation de cloisons et auvents vitrés - ISOLETANCHE (Budget 1995)	42.141,90	11.840,43	2016
4650	45100	Renouvellement des toitures de deux maisons de médecins - PELZER (Budget 1995)	27.268,29	8.236,54	2016
4718	45100	Aménag. de l'Economat - lot 22 : accès pour camions (Complément prêt 4537 - Budget 1995)	6.073,39	1.689,51	2016
4739	45100	Aménagement de l'économat - lot 11 : ventilation de la cuisine (complément prêt 4311 - Budget 1995)	11.403,10	4.048,52	2017
4740	45100	Remise en état de la station d'épuration - ELOY (Complément prêt 4594 - Budget 1994)	6.693,13	2.266,20	2017
4759	45100	Installation de centraux de détection incendie - BALTEAU (Complément prêt 4456 - Budget 1994)	13.510,20	4.735,68	2017
4808	45100	Aménagement d'un dortoir au pavillon "Les Tilleuls" - PALM (Budget 1996)	56.544,51	20.060,40	2017

4809	45100	Aménagement de deux dortoirs au rez-de-chaussée du pavillon "Les Tilleuls" - PALM (Budget 1996)	342.613,64	121.828,29	2017
4834	45100	Aménagement des zones centrales du pavillon "Les Tilleuls" - HECK (Budget 1995)	513.734,54	177.360,23	2017
4846	45100	Rénovation de la toiture du pavillon "Les Tilleuls" - MEUNIER (Budget 1995)	318.270,50	110.563,07	2017
4859	45100	Pose de câbles, détection vol et barrières - COLLIGNON (Budget 1995)	157.189,28	54.210,92	2017
4862	45100	Aménagement de l'Economat - lot 19 : central téléphonique (Complément prêt 4346 - Budget 1994)	4.635,61	1.281,02	2016
4863	45100	Aménagement. économat - Lots 9.1. et 9.2. - HOBART,SABEMAF, COLLIGNON (complément prêt 4313 - Budget 1994)	68.145,93	23.421,34	2017
4885	45100	Aménagement chambrettes au pavillon "Les Sapins" - HECK (complément prêt 4588 - Budget 1996)	18.468,07	6.304,37	2017
4886	45100	Aménagement chambrettes au pavillon "Les Sapins" - HECK (complément prêts 4588 et 4885 - Budget 1996)	25.136,40	8.580,72	2017
4896	45100	Rénovation du chauffage au Pavillon "Les Tilleuls" - DELBRASSINE (Budget 1996)	122.484,19	49.240,96	2018
4898	45100	Construction d'une rampe d'accès à l'Economat - MOURY (Budget 1996)	33.539,99	13.597,07	2018
4905	45100	Part provinciale dans les travaux de téléphonie suite à des dégâts d'orages - SIEMENS (Budget 1996)	21.269,26	8.622,52	2018
4966	45100	Travaux de prévention incendie au pavillon "Les Infirmeries" - HECK (Budget 1995)	19.905,85	8.178,31	2018
4967	45100	Travaux de prévention incendie au pavillon "Les Infirmeries" - HECK (Budget 1996)	33.911,83	13.932,65	2018
4974	45100	Renouvellement des installations électriques de la maison de la Direction - BALTEAU (Budget 1995)	8.279,64	2.877,94	2017
4975	45100	Pose de câbles, détection vol et barrière - COLLIGNON (complément prêt 4859 - Budget 1995)	7.015,39	2.438,50	2017
4979	45100	Pose de câbles, détection vol et barrière - COLLIGNON (complément prêts 4859 et 4975 - Budget 1996)	106.420,69	43.882,44	2018
4981	45100	Aménagement de l'Economat - lot 14.4 : aménagement des offices - PALM (complément prêt 4567 - Budget 1995)	18.864,70	6.636,60	2017
5011	45100	Travaux de prévention incendie au pavillon "Les Infirmeries" - HECK (Budget 1997)	68.121,14	27.709,39	2018
5047	45100	Aménagement de deux dortoirs au rez-de-chaussée du pavillon "Les Tilleuls" - PALM (Complément prêt 4809 - Budget 1997)	83.738,43	33.767,40	2018
5070	45100	Réfection de la toiture et des corniches des parties basses du pavillon "Infirmeries" - D'HEUR (Budget 1997)	29.226,65	11.515,73	2018
5209	45100	Pose de câbles en tranchées, éclairage extérieur et barrières (3ème phase) - COLLIGNON (Budget 1998)	205.875,57	110.903,43	2020
5251	45100	Réalisation de mobilier intégré et menuiseries intérieures (Budget 1999)	62.865,80	30.945,31	2020

5252	45100	Aménagement d'un hôpital de jour - lot 4 : parachèvements	102.578,34	57.094,23	2021
5270	45100	Réfection des toitures du pavillon "Les Alloux" et de maisons de médecins (Budget 1999)	55.924,78	27.528,64	2020
5350	45100	Remplacement des menuiseries extérieurs à l'ancienne Administration - STAS (Budget C.D. 2000)	51.834,54	29.774,01	2021
5377	45100	Aménagement d'un hôpital de jour - abords - THOMASSEN (Budget 1999)	66.931,25	36.835,68	2021
5419	45100	Revalidation du réservoir d'eau potable (2ème phase) - MOURY (budget 2000)	65.800,00	39.486,12	2022
5420	45100	Remplacement de la chaudière de l'Economat - HOLLANGE (Budget 2000)	51.200,00	30.724,75	2022
5467	45100	Travaux de réfections des toitures (1ère phase) au pavillon l'Horizon - D'HEUR (budget CD2001)	67.900,00	41.650,83	2022
5478	45100	Ventilation au pavillon l'Horizon - HOLLANGE; rafraichissement à la Maison de la direction et mise en conformité des locaux "toilettes et vestiaires" du personnel - THOMASSEN (Budget 2002)	70.212,98	18.103,10	2015
5503	45100	Construction d'un nouveau pavillon 30 lits : Lot 2 : électricité - COLLIGNON; lot 3 : chauffage et ventilation - DETHIER (budget 2002)	650.198,58	543.189,50	2035
5625	45100	Renouvellement des faux-plafonds; de rénovation et régulation du chauffage au pavillon Femmes au Centre hospitalier spécialisé de Lierneux	109.567,89	100.051,53	2021
5634	45100	Remplacement du système de détection Incendie dans le pavillon "Les Alloux"; de remplacement de la filtration d'eau; de mise en conformité "chambre isolement"; d'isolation de la toiture "pavillon Femmes"; de remplacement de châssis pavillon "Tilleuls" et de réparation du mur d'enceinte au Centre hospitalier spécialisé "L'Accueil"	339.730,65	310.223,83	2021
5661	45100	Travaux de remplacement des chaudières du pavillon "les Doyards" (décompte) au C.H.S. "L'Accueil "	4.727,01	4.727,01	2017
5589	45600	Aménagement des routes d'accès et des abords de la Maison de Soins psychiatriques	350.000,00	316.199,26	2037
BT 2004/87 5737	45100	Travaux d'aménagement de l'atelier de menuiserie - électricité ; travaux de sécurité incendie ; travaux de réalisation d'une rampe au pavillon "Les Alloux" ; travaux d'installation électrique et câblage informatique	100.690,68	60.414,41	2024
BT 2004/88 5738	45100	Travaux de construction d'un pavillon 30 lits	1.526.234,52	915.740,71	2024
BT 2004/26 5735	45600	Travaux de construction d'une Maison de soins psychiatriques - complément	350.000,00	210.000,00	2024
BT 2004/26 5736	45600	Travaux de construction d'une Maison de soins psychiatriques - 6ème maison	909.541,58	545.724,95	2024
BT 2009/48 5739	45100	Rénovation des toitures - 3ème phase; remplacement des chaudières au pavillon "les Doyards" et rénovation des canalisations d'eau - phase 1 au C.H. S. l'Accueil	204.152,65	173.529,75	2029
BT 2010/45 5734	45100	Travaux de remise en état de la chaudière vapeur ; de rénovation des canalisations d'eau (2ème phase); de remplacement des châssis de fenêtres au 1er étage (Les	121.312,29	97.049,83	2020

		<i>Tilleuls); de peinture des menuiseries extérieures au Centre hospitalisé spécialisé l'Accueil à Lierneux</i>			
<i>BT 2010/49 5733</i>	<i>45600</i>	<i>Placement d'une barrière et clôture; travaux complémentaires aux lots 2 -peinture et 3 - plantations; réalisation d'une galerie de liaison et de 5 auvents + électricité + chauffage à la Maison de Soins Psychiatriques</i>	<i>186.373,30</i>	<i>130.461,31</i>	<i>2019</i>

Attendu qu'à partir du 1^{er} janvier 2013, ISoSL supporte les charges des emprunts contractés par la Province pour l'établissement susvisé avant cette date ;

Attendu que la convention dispose que dans la mesure où sa capacité d'emprunt le permet la Province s'engage à accorder à ISoSL sa garantie pour les emprunts souscrits en vue d'investissements liés à l'activité développée sur le site de Lierneux ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et en particulier l'article L3122-2, 6° relatif aux garanties d'emprunts ;

Sur le rapport du Collège provincial ;

Décide :

Article 1^{er} : *Accorde la garantie de la Province auprès de Belfius Banque SA pour la bonne fin des opérations relatives aux emprunts souscrits par la Province de Liège avant le 31 décembre 2012 pour financer des investissements liés à l'activité développée sur le site du Centre Hospitalier Spécialisé l'Accueil à Lierneux, et transférés à l'Intercommunale de soins spécialisés de Liège, en abrégé ISoSL, au 1^{er} janvier 2013.*

Article 2 : *La garantie de la Province est accordée à concurrence du solde restant dû auprès de Belfius Banque SA au 31 décembre 2012 pour les emprunts repris supra, transférés à ISoSL au 1^{er} janvier 2013, soit à la somme globale de 5.005.427,35 EUR.*

Article 3 : *Déclare se porter caution solidaire envers Belfius Banque SA, tant en capital qu'en intérêt, commissions et frais de la dette résultant des emprunts précités.*

Article 4 : *Autorise Belfius Banque SA à porter au débit de son compte courant, valeur de leur échéance, toutes sommes généralement quelconques dues par l'Intercommunale de soins spécialisés de Liège ISoSL dans le cadre des emprunts précités et qui resteraient impayées par celle-ci à l'expiration du délai de 30 jours à dater de l'échéance. Pour information, la Province, administration garante, recevra copie de la correspondance envoyée à l'emprunteur en cas de non-paiement dans les délais.*

Article 5 : *S'engage à supporter les intérêts de retard calculés au taux du jour.*

La Province s'engage, jusqu'à l'échéance finale des emprunts précités et de ses propres emprunts auprès de Belfius Banque SA, à prendre toutes les dispositions utiles afin d'assurer le versement sur son compte ouvert auprès de cette société, de toutes les sommes qui y sont actuellement centralisées soit en vertu de la loi (notamment sa quote-part dans le Fonds des Provinces et dans tout autre Fonds qui viendrait s'y ajouter ou remplace, le produit des centimes additionnels communaux aux impôts de l'Etat et de la Province) soit en vertu d'une convention et ce nonobstant toute modification éventuelle du mode de perception de ces recettes.

Attendu d'autre part que l'emprunteur s'est engagé à rembourser immédiatement Belfius Banque SA le solde de sa dette en capital, intérêts et frais, en cas de liquidation, la province confirme les engagements susvisés en ce qui concerne des sommes qui seraient réclamées de ce chef par Belfius Banque SA.

Article 6 : *Autorise irrévocablement Belfius Banque SA à affecter les recettes susmentionnées au paiement de toutes sommes généralement quelconques dues par l'emprunteur dans le cadre du présent arrêté et qui seraient portées à leurs échéances respectives au débit du compte courant de la Province.*

En cas d'insuffisance des recettes susmentionnées pour le paiement des charges qui seraient portées en compte à la Province, celle-ci s'engage à faire parvenir directement auprès de Belfius Banque SA le montant nécessaire pour parfaire le paiement de sa dette et en cas de retard à y ajouter des intérêts de retard calculés au taux du jour depuis l'échéance jusqu'au jour inclus où les fonds parviendront à la société.

En cas de retard de paiement tout ou partie des montants dus, des intérêts de retard sont dus de plein droit et sans mise en demeure, calculés conformément à l'art. 15 & 4 de l'annexe à l'A.R. du 26 septembre 1996, et cela pendant la période de défaut de paiement.

La présente autorisation, donnée par la province, vaut délégation irrévocable en faveur de Belfius Banque SA.

Article 7 : *La présente sera publiée par la voie du Bulletin provincial et mise en ligne sur le site internet de la province dès approbation de l'approbation par l'Autorité de tutelle. Elle sera transmise à l'Intercommunale de soins spécialisés de Liège ISoSL et à Belfius Banque SA pour disposition et à Monsieur le receveur provincial pour information.*

En séance à Liège, le 20 décembre 2012

Par le Conseil :

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY.

le Président,

Claude KLENKENBERG.

RESOLUTION N°2

Le Conseil provincial de Liège,

Vu sa résolution du 5 juillet 2012 (document 11-12/202), par laquelle il a marqué son accord sur la convention établie entre la Province de Liège et l'Intercommunale de soins spécialisés de Liège, en abrégé ISoSL, portant sur la reprise du personnel, du patrimoine et de la gestion du Centre Hospitalier Spécialisé l'Accueil à Lierneux par l'Intercommunale ISoSL, et sur l'acquisition par la Province de la qualité de membre de cette l'Intercommunale;

Vu l'arrêté du 5 septembre 2012 du ministre de la Ville et des pouvoirs locaux de la région wallonne approuvant cette résolution ;

Attendu que cette convention a été signée par les parties en date du 6 juillet 2012 ;

*Attendu que la Province de Liège a souscrit avant le 31 décembre 2012 auprès de **ING Belgique SA**, les emprunts pour financer des investissements divers sur le site du Centre Hospitalier Spécialisé l'Accueil à Lierneux, dont la date d'échéance est postérieure au 1^{er} janvier 2013, repris ci-après :*

LISTE DES PRETS ING A TRNSFERER A L'ISoSL

N°	Centre fin.	OBJET	Montant initial du prêt	SRDU AU 31/12/2012	Année d'échéance finale
31	45100	Renouvellement des installations électriques au pavillon "Les Tilleuls" - COLLIGNON (Budget 1998)	27.615,34	11.264,95	2018
32	45100	Rénovation de la toiture du pavillon "femmes" - D'HEUR (Budget 1998)	104.462,33	42.612,80	2018
62	45100	Aménagement zones centrales pavillon "Les Tilleuls" - complément prêt CC.4834 - HECK (Budget 1998)	129.821,84	59.137,74	2019
70	45100	Aménagement d'un hôpital de jour- Lot 1 : gros-œuvre (Moury) Lot 2 : électricité (COLLIGNON); Lot 3 : chauffage (HOLLANGE); Lots 7 et 8 : COLLIGNON, SIEMENS, NIXDORF (BUDGET 1997)	128.755,90	58.652,10	2019
152	45100	Travaux de construction d'un pavillon 30 lits (2ème tranche)- WUST(Budgets 2002-2003)	589.746,43	428.967,29	2025
154	45600	Travaux de construction de cinq maisons de douze lits à la Maison de soins psychiatrique de Lierneux	594.510,97	432.432,91	2025
302	45100	Travaux de construction du hangar : gros-œuvre, abords, chauffage, électricité au C.H.S. "L'Accueil" à Lierneux	804.716,06	804.716,06	2032
310	45100	Travaux de remplacement des canalisations d'alimentation des dévidoirs du circuit incendie ; de remplacement des cuves mazout ; de remplacement de porte sectionnelle ; de conformité des chambres isolement "les Tilleuls" ; d'isolation thermique toiture aile gauche "Horizon" ; de stérilisation du local pharmacie ; d'aménagement d'utilité pour PMR, 1ère phase du pavillon "Les Tilleuls" ; de démolition partielle des serres ; d'aménagement aux portes RF des dortoirs aux "Alloux" au C.H.S. L'Accueil	232.722,50	232.722,50	2032

317	45100	Travaux d'aménagement de la terrasse au pavillon "Les Tilleuls" ; de rénovation due à la pression de neige; de compartimentage RF du pavillon "l'Horizon" ; de canalisations d'alimentation en eau des pavillons "l'Horizon et Les Tilleuls" ; de mise en conformité à l'infirmierie du pavillon "Femmes" ; de mise en conformité des chambres au C.H.S. "L'Accueil	142.524,84	142.524,84	2032
319	45100	CHS ACCUEIL : mise en conformité des chambres d'isolement et du bureau infirmiers du Pavillon "Les Mélèzes" (MV construct)	102.514,35	102.514,35	2032
320	45100	Les Alloux et Tilleuls - rénovation chaufferie et production ECS Subside prévu 54.000 € (Tif S.C.)	114.485,57	114.485,57	2032
321	45100	Horizon et pharmacie - Système d'appel malades et travaux d'électricité (Servais)	140.433,25	140.433,25	2032
322	45100	Travaux de construction hangar GO et abords (Elsen)	18.053,29	18.053,29	2022
323	45100	Travaux de réfection du tronçon de la Chaussée (Legros sa)	21.999,01	21.999,01	2022
324	45100	CHS ACCUEIL : Travaux de compartimentage RF du Pavillon "l'Horizon" (MV Construct)	6.983,07	6.983,07	2022
325	45100	CHS ACCUEIL : réalisation de chambres d'isollements (AB Confort plus)	32.057,51	32.057,51	2022
326	45100	CHS ACCUEIL : aménagement d'une nouvelle chaufferie et une cheminée dans le bâtiment médico-social (Spriminvest)	21.144,00	21.144,00	2022
327	45100	CHS ACCUEIL : installation électrique dans les chambres d'isolement et dans le local des infirmiers au pavillon "Les Mélèzes" (Grignet)	20.244,94	20.244,94	2022
328	45100	CHS ACCUEIL : entretien voiries (Legros)	28.160,97	28.160,97	2022
329	45100	CHS ACCUEIL : remplacement des chaudières des maisons de fonction (Mathieu-Théodore)	22.981,86	22.981,86	2022
330	45100	CHS ACCUEIL : Travaux de mise en conformité des chambres d'Isollement des Pavillons "Le Val et Les Charmes" (Thomassen)	20.796,03	20.796,03	2022
331	45100	Réparation sinistre non indemnisé (Thomassen)	3.130,00	3.130,00	2022
332	45100	Réparation dégâts tempête 16/12/11 non indemnisé (Isotoit-Isoplast)	235,18	235,18	2022
333	45100	Réparation dégâts tempête 16/12/11 non indemnisé (Eurobat)	4.601,00	4.601,00	2022
334	45100	Les Alloux - mise en conformité et compartimentage des chambres d'isolement (Laurenty)	30.388,20	30.388,20	2022
335	45100	Ancienne administration rénovation toiture (Isotoit-Isoplast)	75.919,73	75.919,73	2022
336	45100	Entretien des voiries (Legros)	19.985,03	19.985,03	2022

Attendu qu'à partir du 1^{er} janvier 2013, ISoSL supporte les charges des emprunts contractés par la Province pour l'établissement susvisé avant cette date ;

Attendu que la convention dispose que dans la mesure où sa capacité d'emprunt le permet la Province s'engage à accorder à ISoSL sa garantie pour les emprunts souscrits en vue d'investissements liés à l'activité développée sur le site de Lierneux ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et en particulier l'article L3122-2, 6^o relatif aux garanties d'emprunts ;

Sur le rapport du Collège provincial ;

Décide :

Article 1^{er} : *Accorde la garantie de la Province auprès de ING Belgique SA pour la bonne fin des opérations relatives aux emprunts souscrits par la Province de Liège avant le 31 décembre 2012 pour financer des investissements liés à l'activité développée sur le site du Centre Hospitalier Spécialisé l'Accueil à Lierneux, et transférés à l'Intercommunale de soins spécialisés de Liège, en abrégé ISoSL, au 1^{er} janvier 2013.*

Article 2 : *La garantie de la Province est accordée à concurrence du solde restant dû auprès d'ING Belgique SA au 31 décembre 2012 pour les emprunts repris supra, transférés à ISoSL au 1^{er} janvier 2013, soit à la somme globale de 2.897.144,18 EUR.*

Article 7 : *La présente sera publiée par la voie du Bulletin provincial et mise en ligne sur le site internet de la province dès approbation de l'approbation par l'Autorité de tutelle. Elle sera transmise à l'Intercommunale de soins spécialisés de Liège ISoSL et à ING Belgique SA pour disposition et à Monsieur le receveur provincial pour information.*

En séance à Liège, le 20 décembre 2012

Par le Conseil :

La Greffière provinciale,

le Président,

Marianne LONHAY.

Claude KLENKENBERG.

N° 45 SERVICES PROVINCIAUX – CULTURE

Modification apportée au règlement du fonctionnement du Studio de la Médiathèque du Service Culture de la Province de Liège.

Résolution du Conseil provincial du 28 février 2013

RESOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LA PROVINCE DE LIEGE,

Vu sa résolution 20 octobre 2003 arrêtant le règlement du fonctionnement du Studio de la Médiathèque du Service Culture de la Province de Liège ;

Considérant qu'il convient d'appliquer la TVA aux prestations dudit Studio ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Sur proposition du Collège provincial ;

ARRETE :

Article 1^{er}. *Le règlement du fonctionnement du Studio de la Médiathèque du Service Culture de la Province de Liège est approuvé tel que modifié et annexé à la présente.*

Article 2. *La présente résolution produira ses effets le 1^{er} mars 2013.*

Article 3. *La présente résolution sera insérée au Bulletin provincial et mise en ligne sur le site internet de la Province de Liège.*

En séance à Liège, le 28 février 2013.

Par le Conseil,

La Greffière provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Claude KLENKENBERG

REGLEMENT DU FONCTIONNEMENT DU STUDIO

Section 1 : - Bénéficiaires

Article 1 : *La Province de Liège, par l'intermédiaire du studio de la Médiathèque de son Service Culture, met à la disposition du public des moyens techniques et humains de production sonore aux conditions fixées par le présent règlement.*

Article 2 : *Peuvent bénéficier des services du studio :*

- *Les organismes d'éducation permanente, les institutions culturelles qui ont été reconnus comme tels par le Collège provincial du Conseil provincial conformément à la loi du 16 juillet 1973 garantissant la protection des tendances idéologiques et philosophiques.*
- *Les personnes individuelles, musiciens et artistes.*

Article 3 : *La priorité sera accordée aux organisations, institutions ou individus qui sont établis sur le territoire de la province de Liège et/ou y exercent tout ou partie de leurs activités.*

Section 2 : - Conditions

Article 4 : *Sans préjudice des articles 2 et 3, le fonctionnaire dirigeant du Service Culture de la Province de Liège décide de l'octroi des services du studio en fonction des disponibilités. Il en fixe les modalités particulières dans le respect du présent règlement.*

Article 5 : *Le tarif est fixé comme suit :*

- Enregistrement studio :
35 €/ heure soit 280 €/ jour
prix dégressif à partir du 3^{ème} jour (moins 20 %) soit 28 €/ heure ou 224 €/ jour
- Captation extérieure :
stéréo numérique (Nagra V) = forfait journalier 250 € + heures studio montage
multipistes numérique = forfait journalier 350 € + heures studio mixage

Ces montants sont à majorer du taux de TVA en vigueur (21%).

Article 6 : *La gratuité d'accès au studio sera accordée*

- *aux différents Services de la Province de Liège*
- *aux jeunes musiciens sélectionnés dans le cadre de l'opération « Ca balance [pas mal] à Liège »*
- *aux autres artistes et musiciens qui n'ont jamais bénéficié de l'aide du studio de la Province, après analyse du dossier par le Service compétent*
- *à tout projet qui a reçu l'aval du Collège provincial.*

Article 7 : La notification de la gratuité sera assortie d'une durée d'utilisation maximale.
La tarification générale (article 5) sera appliquée en cas de dépassement horaire.

Section 3 : - Procédure

Article 8 : Toute demande doit être introduite sur un formulaire « ad hoc » dûment signé qui devra être adressé au Service Culture de la Province de Liège. Ces formulaires peuvent être obtenus gratuitement auprès du Service Culture de la Province de Liège.

Les demandes sont examinées dans l'ordre de leur introduction et selon les disponibilités. Toute demande devra, être introduite six semaines avant la date prévue de la prestation.

Article 9 : Le fonctionnaire responsable consigne sa décision sur le formulaire visé à l'article 8.
Un exemplaire est renvoyé au demandeur dans les plus brefs délais.

Article 10 : Les prestations feront l'objet d'une facture établie par le studio. Les montants perçus seront versés au compte des recettes de la Médiathèque de la Province de Liège.

Article 11 : Au cas où les factures ne seraient pas honorées dans les délais fixés par le Service Culture de la Province de Liège, la récupération des sommes dues sera poursuivie par toutes voies de droit.

Article 12 : Toute prestation ultérieure sera refusée à un demandeur qui n'aura pas préalablement honoré le paiement des factures éventuelles lui adressée par le studio de la Médiathèque.

Section 4 : - Disposition finale

Article 13 : Tout cas exceptionnel ou non prévu dans le présent règlement sera tranché par le Collège provincial sur avis de la Direction du Service concerné.